



**Certified General
Accountants
Comptables généraux
accrédités**

Association des comptables
généralistes accrédités
du Canada

800-1188 W. Georgia Street
Vancouver (C.-B.)
Canada V6E 4A2

Tél. : 604 669-3555
Télec. : 604 689-5845
www.cga-canada.org

Le 28 mars 2006

Documents de consultation de l'IFAC sur les aspects du G3 qui concernent l'assurance

Comme il est suggéré dans le document de consultation *Assurance Aspects of G3—The Global Reporting Initiative's 2006 Draft Sustainability Reporting Guidelines (Lignes directrices pour l'évaluation de la durabilité)*, CGA-Canada a soumis ses commentaires à la Global Reporting Initiative (GRI) sur son projet de lignes directrices pour l'évaluation de la durabilité (« G3 » ou « lignes directrices »). Un exemplaire de ces commentaires, qui comportent des recommandations visant à ce que les lignes directrices se prêtent mieux à l'expression d'une assurance par un tiers, est joint à la présente.

CGA-Canada est heureuse de constater que l'International Federation of Accountants (IFAC) a joué un rôle actif dans la mise au point de lignes directrices généralement reconnues pour la présentation d'information sur la durabilité et s'est intéressée de façon soutenue à améliorer l'assurance donnée à l'égard des rapports sur la durabilité. À titre de préparateurs et d'utilisateurs de rapports sur la durabilité et de fournisseurs d'assurance sur ces rapports, les CGA sont convaincus que les professionnels comptables sont certainement bien placés pour jouer un rôle clé dans la définition des orientations futures en matière d'information à publier sur la durabilité, et d'assurance à fournir à l'égard de cette information.

À cet égard, CGA-Canada encourage l'IFAC à rendre publique sa propre réponse à la GRI, y compris ses recommandations sur les façons d'améliorer la G3 et de mieux tenir compte des exigences de l'assurance externe dans les lignes directrices. Elle encourage en outre l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) à revoir son cadre et sa norme internationale sur les missions d'assurance (*Framework and International Standard on Assurance Engagements—SAE 3000*) portant sur les missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques (*Assurance Engagements' Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information*), avec comme objectif d'élaborer des normes généralement reconnues pour l'expression d'une assurance sur les rapports sur la durabilité.

Comme il est expliqué dans la réponse de CGA-Canada à la GRI, tout comme on a besoin de lignes directrices concernant l'information sur la durabilité, on a aussi besoin de normes généralement reconnues pour l'assurance à exprimer à l'égard des rapports sur la durabilité. Il apparaît aux CGA que l'ISAE 3000, qui fait partie du cadre international des missions d'assurance, représente un bon point de départ pour l'élaboration d'une norme internationalement reconnue pour l'assurance à exprimer sur les rapports sur la durabilité.

Cependant, si cette norme doit devenir la norme généralement reconnue pour l'expression d'une assurance à l'égard de l'information sur la durabilité, CGA-Canada est d'avis que l'on aura besoin d'indications plus précises qui tiendront compte de façon appropriée des attributs plus qualitatifs des rapports sur la durabilité. De plus, au fur et à mesure que les lignes directrices de la GRI deviendront la norme reconnue utilisée pour l'établissement des rapports sur la durabilité, il sera utile que cette norme d'assurance s'aligne sur le cadre d'information de la GRI. En conséquence, dans le but d'encourager l'élaboration de normes précises et adaptées pour l'expression d'une assurance à l'égard de l'information sur la durabilité présentée conformément aux lignes directrices de la GRI, CGA-Canada formule les recommandations suivantes :

- Donner de plus amples indications sur la façon dont l'étendue d'une mission d'assurance peut être touchée par l'application incrémentielle des lignes directrices (c'est-à-dire l'utilisation de différents niveaux de comptes-rendus en vertu de la GRI) et par les limites du caractère approprié des différentes catégories d'informations comme critères d'assurance.
- Envisager différents niveaux d'assurance pour différentes catégories d'informations compte tenu des préoccupations que soulève la fiabilité de certaines informations qualitatives, un peu comme cela est suggéré dans le document de consultation :
 - une « assurance raisonnable » concernant la fiabilité des indicateurs de performance;
 - une « assurance modérée » concernant la fiabilité des autres informations exigées par les lignes directrices, et l'exhaustivité des questions et des indicateurs traités dans le rapport;
 - aucune assurance concernant l'efficacité des systèmes de gestion et la fiabilité des informations prospectives qui sont tributaires des intentions et des attentes de l'organisation et des hypothèses que celle-ci pose concernant des événements futurs incertains.
- La définition que la GRI donne de la pertinence et de la « matérialité », à savoir les « questions et indicateurs susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des parties utilisatrices du rapport », a des incidences sur la façon dont le fournisseur des services d'assurance évalue la matérialité et obtient des éléments probants suffisants et appropriés. On aura besoin, sur ces aspects, d'indications plus précises, qui pourraient exiger des fournisseurs d'assurance, comme le suggère l'IFAC, qu'ils interviennent directement auprès des parties prenantes.
- Comme l'information sur la durabilité est généralement de nature plus qualitative que l'information financière et que sa collecte et sa publication peuvent souvent commander une plus grande spécialisation, des indications supplémentaires pourraient être utiles aux fournisseurs d'assurance qui doivent utiliser le travail d'un expert pour la collecte et l'évaluation des éléments probants.
- Pour s'assurer que les professionnels comptables continuent de jouer un rôle crucial dans ce domaine en émergence, il serait également utile de leur offrir une formation plus poussée dans la préparation de rapports sur la durabilité et la fourniture d'une assurance sur l'information contenue dans ces rapports.

Même si l'IFAC décide de ne pas procéder à l'élaboration de normes d'assurance précises de la manière recommandée ici, CGA-Canada croit néanmoins qu'étant donné l'expertise et l'expérience de l'IFAC, cette dernière devrait continuer de participer activement tant à l'élaboration de lignes directrices généralement reconnues concernant les rapports sur la durabilité, qu'à l'élaboration de normes d'assurance de l'information sur la durabilité.

Si vous avez des questions au sujet des recommandations formulées dans la présente ou soumises à la Global Reporting Initiative, veuillez communiquer avec Philip Gans à l'adresse pgans@cga-canada.org ou au numéro 513 789-7771, poste 231.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,

Anthony Ariganello, CPA (Delaware), FCGA